

Valse-hésitation dans les réformes

Par Valentine Clément et Jean-Charles Naimi - 25/09/2009

Les professionnels du patrimoine en ont assez du manque de concertation avec les rédacteurs des textes, principalement dans les domaines du contrôle de la commercialisation des produits financiers et du statut des CGPI

Pragmatiques, les pouvoirs publics estiment qu'il est temps de casser les cloisons entre les deux grandes familles de placements : l'assurance vie d'une part et les produits financiers d'autre part. Cette politique de rapprochement, à l'heure de la bancassurance et de l'assurbanque, n'est pas totalement illogique, à condition de la mener sans brûler les étapes dans le cadre d'une véritable concertation avec les métiers concernés. Il ne suffit pas, en effet, d'auditer les professionnels « tous azimuts », il faut aussi être transparent et savoir leur rendre compte des travaux.

Le rapport Deletré se fait attendre...

Car en France, il y a de mauvaises habitudes qui perdurent que le président de la Chambre syndicale des courtiers d'assurances (CSCA), Yves Renard, résume parfaitement dans son éditorial pour les Journées du courtage : « *Le processus d'une République autoritaire, parfois loin du monde des affaires, amène le plus souvent à maintenir trois phases successives dans les réformes : la décision, la négociation, puis l'application de la décision première, non ou peu modifiée à la suite de négociations.* » L'absence de communication autour du second rapport Deletré, promis aux professionnels pour le 15 septembre dernier et relatif à la supervision des acteurs financiers dans le cadre de la commercialisation des produits, est un bel exemple de « mauvaises pratiques ». « *Nous regrettons, après avoir été consultés, de ne plus être dans la boucle alors que nous sommes sollicités sur la mise en place de la structure de coopération entre les autorités de contrôle (Autorité de contrôle prudentiel et Autorité des marchés financiers)* », indiquent les responsables de la CSCA. « *Le rapport est très attendu, d'autant que nous avons eu de bons échanges avec Monsieur Deletré. Les pouvoirs publics donnent l'impression d'être gênés par les conclusions du rapport. Mais Deletré II n'est qu'un exemple du nombre de sollicitations auxquelles nous avons répondu et dont on nous a donné les conclusions après que des décisions ont été prises* », complète le président de l'Anacofi, David Charlet. Du côté de Bercy, il est indiqué que le rapport Deletré n'a pas officiellement été remis au ministre, qu'il le sera dans le courant du mois d'octobre et rendu public à cette date. Certains fulminent et rétorquent qu'il circule dans les couloirs depuis le 15 juillet. Il y a les initiés et les autres. « *On ne sait même pas si ce que va sortir Bruno Deletré dans son rapport est compatible avec les propositions de Louis Giscard d'Estaing sur le statut des CGPI* », fait remarquer, non sans arrière-pensée, le vice-président de l'ANCDGP, Gilles Guy de Salins.

... et le statut des CGPI aussi...

Car du côté du statut des CGPI, les associations, tout au moins celles qui se sont officiellement positionnées contre la mise en place d'un Ordre (1), sont toujours dans l'attente du contenu de la proposition de loi du député Louis Giscard d'Estaing. Leur patience commence à montrer ses limites. « *Nous avons été consultés au départ mais quand il s'agit de la rédaction du texte, il y a un silence radio. Nous allons découvrir un texte sur lequel nous n'aurons même pas eu la possibilité de nous exprimer. Il nous a été dit que nous pourrions faire des amendements*

si le projet final ne nous plaisait pas. Mais pour qui nous prend-on ? », s'emporte Gilles Guy de Salins. « Nous avons des échos venant d'un peu partout. C'est brouillon. Louis Giscard d'Estaing a reçu les associations et sort une proposition sans avoir fait de tour de table », constate amèrement Jean-Pierre Rondeau, président de CIF-CGPC. La CSCA n'est pas plus avancée et « s'étonne de ne pas avoir été entendue par les promoteurs du projet compte tenu de la place qu'occupe le courtage d'assurance dans l'activité de conseil patrimonial ». Seule la Chambre des indépendants du patrimoine ne semble pas irritée d'avoir été écartée des réflexions durant la rédaction du projet. « Tout au long de ces douze mois, nous avons été en contact permanent avec Louis Giscard d'Estaing et avons beaucoup échangé avec lui », indique son président Patrice Ponmaret, favorable il est vrai à la mise en place d'un Ordre.

... sous le regard indifférent de l'Europe.

Que pensent les assureurs de ces évolutions ? Pas grand-chose à première vue. Mais ils font remarquer que l'étage de la réglementation nationale ne pourra guère évoluer en se mettant en porte-à-faux avec les règles européennes. Or, en la matière, il faut bien savoir que Bruxelles travaille sur au moins deux grands chantiers : celui des produits dits substituables et celui de l'aménagement de la directive sur l'intermédiation en assurance, dont une première mouture pourrait sortir en 2010. De là à dire que l'ordre des CGPI est le cadet des soucis de la Commission européenne, il n'y a qu'un pas... que les observateurs bien pensants n'oseront franchir.